

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007

Objet de délibération :
Création d'un poste d'assistante à
temps complet

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M.BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Le Président informe que l'assistante au chef de projet SCOT mise à disposition par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain sera absente plusieurs mois.

Il indique que, pour assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, il est indispensable de procéder au recrutement d'une nouvelle assistante. La mission SCOT de cette assistante (qui représente un emploi à mi-temps) pourrait être complétée par une mission menée pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Le Président propose donc de créer un poste correspondant à un niveau d'étude bac + 5 à temps complet pour une durée de 8 mois.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 379 (indice majoré 349) de la Fonction Publique Territoriale correspondant au 1er échelon du grade d'attaché, sur la base de 35 heures par semaine. A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent ; elles seront calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE la création d'un poste d'assistante à temps complet à compter du 15 novembre 2007 pour une durée de 8 mois,

DECIDE de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel,

FIXE la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 379 (indice majoré 349) de la Fonction Publique Territoriale correspondant au 1er échelon du grade d'attaché, sur la base de 35 heures par semaine.

A sa rémunération pourra s'ajouter le supplément familial de traitement ainsi que des frais de déplacement comme il est dit précédemment,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir,

AUTORISE le Président à procéder à la déclaration de poste et à faire les démarches nécessaires pour adhérer à l'ASSEDIC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007

Objet de délibération :
Création d'un poste de chargé de mission SCOT

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M. BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Le Président informe que l'actuel chef de projet souhaite mettre un terme à son contrat.

Il indique qu'il est ainsi indispensable de procéder au recrutement d'un nouveau chargé de mission.

Celui-ci poursuivra les missions et travaux du syndicat tant en matière de mise en œuvre du SCOT et du Schéma de Secteur, qu'en matière de diffusion d'information et de conseils auprès des collectivités locales du territoire du BUCOPA.

Le nouveau chef de projet, comme le précédent consacrera 25% de son temps de travail au CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Soucieux de ne pas faire assumer à un nouvel exécutif des décisions qu'il n'aurait pas pris, le Président propose que le contrat soit de durée limitée.

Il appartiendra au nouvel exécutif installé à la suite des élections municipales de 2008 de reconduire dans ses missions le chef de projet.

Dès lors, il s'avère nécessaire de créer un poste dont le profil souhaité est basé sur un niveau bac + 5 minimum pour une durée de 7 mois.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 710 (indice majoré 589) de la Fonction Publique Territoriale correspondant au 9ème échelon du grade d'ingénieur, sur la base de 35 heures par semaine. A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent ; elles seront calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE la création d'un poste de chargé de mission SCOT à temps complet à compter du 1er décembre 2007 pour une durée de 7 mois,

DECIDE de pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent contractuel,

FIXE la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 710 (indice majoré 589) de la Fonction Publique Territoriale correspondant au 9ème échelon du grade d'ingénieur, sur la base de 35 heures par semaine. A sa rémunération pourra s'ajouter le supplément familial de traitement ainsi que des frais de déplacement comme il est dit précédemment,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir,

AUTORISE le Président à procéder à la déclaration de poste et à faire les démarches nécessaires pour adhérer à l'ASSEDIC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007

Objet de délibération :
Demande de subvention auprès de la
Région Rhône-Alpes au titre du CDRA-
Plaine de l'Ain -Côtière

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M. BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAIN (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Le Président rappelle que depuis plusieurs années, le chef du projet SCOT intervient dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière, apportant sa contribution sur des sujets en lien avec le SCOT -au premier titre desquels l'habitat-. En contrepartie, les intercommunalités concernées participent au financement du poste du dit chargé de mission.

Le Président fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour le volet économique.

Il propose que l'assistante du chef de projet SCOT puisse intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle aurait en charge les missions suivantes :

- la création d'une Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL) : analyse de faisabilité, mise en place (mobilisation et coordination des acteurs partenaires / montage juridique...) et animation,
- la participation au CTEF Bugey Plaine de l'Ain Côtière,
- la mise en place d'une veille économique permettant la connaissance du tissu économique du territoire.

Le Président précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (50% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

L'assistante étant en contrat pour 8 mois pour la période du 15 novembre 2007 au 15 juillet 2008, les frais salariaux ont été estimés à 9 800,00€ et les frais annexes à 4 752,02 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Le Président indique que la subvention régionale au titre de l'animation du volet économique du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

AUTORISE le Président à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes,

AUTORISE le Président à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007**

Objet de délibération :
Demande de participation
intercommunale pour le volet
économique du CDRA

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M. BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Le Président rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assurera pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel et de Bugey – Vallée de l'Ain.

Cette mission exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice générale du CDRA aura pour objet la mise en œuvre du volet économique.

Trois actions lui sont plus particulièrement affectées :

- la création d'une Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL) : analyse de faisabilité, mise en place (mobilisation et coordination des acteurs partenaires / montage juridique...) et animation,
- la participation au CTEF Bugey Plaine de l'Ain Côtière,
- la mise en place d'une veille économique permettant la connaissance du tissu économique du territoire.

Le Président souligne que cette mission CDRA bénéficiera d'un cofinancement régional dans la limite de 50% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 50% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Le Président indique que les charges attachées à ce poste pour une période de 8 mois allant du 15 novembre 2007 au 15 juillet 2008 ont été estimées à 9 800,00 € pour les charges salariales et 4 752,02 € pour les frais annexes.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

AUTORISE le Président à procéder à la demande de participation auprès des quatre intercommunalités à hauteur de 50% pour les frais de personnel et les frais annexes,

AUTORISE le Président à signer tout document (rapport, convention,...) avec les intercommunalités dans le cadre de leur participation au financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA,

DIT que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget 2008,

AUTORISE le Président à procéder au recouvrement des cofinancements.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AINEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007

Objet de délibération :
Décisions modificatives sur le budget
primitif 2007

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M. BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAIN (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Compte tenu des besoins administratifs, le Président propose d'effectuer les virements de crédits détaillés ci-dessous :

- Prise d'un contrat pour l'externalisation des données (les sauvegardes se font à l'extérieur du siège) :

022 – Dépenses imprévues	- 450,00
6156 – Maintenance	+ 450,00

solde des dépenses imprévues : 2 000,00 €

- Intégration du salaire de l'assistante SCOT/CDRA (du 15/11 au 31/12/2007 = 3 600,00 €)**- Intégration du salaire du nouveau chargé de mission SCOT** (du 01 au 31/12/2007 = 4 000,00 €)

022 – Dépenses imprévues	- 2 000,00
6237 – Publications	- 1 600,00
	- 4 000,00
6332 – FNAL	+ 10,00
6336 – CG/CNFPT	+ 110,00
64131 – Rémunérations principales – contractuels	+ 5 600,00
6451 – URSSAF	+ 1 320,00
6453 – Retraite	+ 200,00
6454 – ASSEDIC	+ 300,00
6475 – Médecine du travail	+ 60,00

Solde des dépenses imprévues : 0,00 €

Solde des publications : 4 400,00 €

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 23 octobre 2007

Objet de délibération :
Orientations budgétaires 2008

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 45 délégués sur 84, convoqués le 15 octobre 2007,

Sont excusés :

Mme PAYET (C.C Rhône Chartreuse de Portes)
Mesdames CINQUIN, DUBOIS, Messieurs BOUVIER, CASTELLANI, DESOMBRE, PIRALLA, RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BANDERIER et DROGUE (C.C du canton de Montluel)
Messieurs GADIOLET et MERCANTI (C.C de Miribel et du Plateau)
Mme BLANCHET et M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
Mme GIRAUDET et M. BOURDIN (C.C de la Vallée de l'Albarine)
M. BERNARD (Conseiller général)

Ont donné pouvoir :

M. BANDERIER (C.C du canton de Montluel) à M. LOBIETTI (C.C du canton de Montluel)
M. BERNARD (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon) à M. FERRY (C.C Pont d'Ain-Priay-Varambon)
M. DROGUE (C.C du canton de Montluel) à M. MARRET (C.C du canton de Montluel)
M. PIRALLA (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MAGDELAINE (C.C de la Plaine de l'Ain)
M. RUBAT (C.C de la Plaine de l'Ain) à M. MARCOU (C.C de la Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. CHABRY (C.C Bugey-Vallée de l'Ain)

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2008 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	144 448,00 €
Total recettes de fonctionnement	144 448,00 €
Total dépenses d'investissement	5 124,00 €
Total recettes d'investissement	5 124,00 €

Point 1 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2008 en dépenses :

- la prise d'un contrat pour l'externalisation des données ;
- la location des logiciels CERIG est terminée ; le BUCOPA est propriétaire de ces logiciels,
- l'engagement des études utiles au suivi et à la mise en œuvre du SCOT ;
- l'inscription de dépenses imprévues ;
- l'inscription d'un crédit pour l'achat éventuel du logiciel Mapinfo.

Point 2 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2008 en recettes :

- pas d'augmentation des contributions des groupements de communes et des communes isolées
- subvention de la Région Rhône-Alpes et des intercommunalités du CDRA sur le ½ poste d'assistante du CDRA Eco.

Le comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et débattu des orientations budgétaires,

EN DONNE ACTE au Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,